

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 163

27 janvier 2011

SOMMAIRE

Acera S.A.	7802	Jack & Sons Invest	7811
Banque Safra - Luxembourg	7778	JC International Distribution Services GmbH	7819
B&B Invest Lux 3	7809	Joint Investment Holding S.A.	7815
Bedshape S.A.	7800	King's Cross Asset Funding 27	7797
Bedshape S.A.	7800	KLA-Tencor MIE S.à r.l.	7791
CAFE EUROPA SARL	7805	KoSa Funding Company S.à r.l.	7812
Casares S.A.	7801	Kulicke and Soffa Luxembourg S.à r.l.	7812
CAST-Partners S.à r.l.	7799	Lilberg S.A.	7794
Central Europe Investments S. à r. l.	7801	LSRC S.à r.l.	7814
CitCor Franconia Dresden III S.à r.l.	7797	Mars Propco 4 S.à r.l.	7824
Connecteo Holding S.A.	7803	Melrose S.A.	7814
CR3ATIVES SARL	7805	Mobile International Security S.à r.l.	7816
Danieli International S.A.	7803	MS International Co Ltd	7816
Eurocredit Value Opportunities I S.à r.l.	7789	MS International Co Ltd	7821
Eurofund Investments Taunton S.à r.l.	7804	Must Immo SCI	7813
F24 Capital S.A.	7814	Quanstrom Investments S.à r.l.	7822
Finanziaria Internazionale Luxembourg S.A.	7793	Regenbogenzwei S.A.	7816
Finanziaria Internazionale Luxembourg S.A.	7790	Russia Contact Center S.à r.l.	7821
Fredo S.A.	7799	Seema S.à r.l.	7823
Gerlux Group S.A.	7816	Signature German Commercial Property S.à r.l.	7809
Goodsir International S.à r.l.	7804	Spareshell S.A.	7824
Gores Broadband (Luxembourg) S. à r.l.	7802	Sparlux S.à r.l.	7823
HDN-Holding S.A.	7807	St. Jude Medical Luxembourg Holding S.à r.l.	7822
HDN Spf S.A.	7807	SVB Finance S.A.	7790
Holding Safra Luxembourg S.A.	7778	SVB Finance S.A.	7793
HOLTA Spf S.A.	7805	Terra Lea S.A.	7823
Immobilière de l'Ouest	7806	Velvett S.à r.l.	7778
Infosint S.A.	7809	Venglo Holding S.A.	7812
INTEBEL Holding S.A.	7804	Vision IT Group PSF S.A.	7822
International Finance Corporation	7801	Vivartia Luxembourg S.A.	7813
Ironbridge 2003/4 Luxembourg Holdings S.à r.l.	7808	Vunderbuilt S.A.	7800
Ironbridge II Luxembourg Holdings S.à r.l.	7805	Welfra S.à r.l.	7822

Velvett S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 152.470.

Il est porté à la connaissance de tiers que, par acte sous seing privé daté du 13 décembre 2010, la société Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., société anonyme, constituée et régie par les lois de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 28.967, ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, a cédé les 125 parts sociales d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune qu'elle détenait dans la société Velvett S.à r.l., à la société Ventizz Capital Fund IV L.P., un partenariat constitué et régi par les lois de Jersey, ayant son siège social à Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG.

En conséquence de quoi, la société Ventizz Capital Fund IV L.P., un partenariat constitué et régi par les lois de Jersey, ayant son siège social à Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG est maintenant l'associé unique de la société Velvett S.à r.l..

Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010164972/20.

(100190546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

**Holding Safra Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. Banque Safra - Luxembourg).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 10A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 23.133.

In the year two thousand and ten, on the sixth day of December,

before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg,

is held the extraordinary general meeting of Banque Safra -Luxembourg, a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 10A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 23.133, incorporated pursuant to a notarial deed dated 19 August 1985, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 21 September 1985, number 259, and the articles of association of which were amended for the last time on 30 August 2007 pursuant to a deed of undersigned notary, published in the Mémorial C dated 25 October 2007, number 2412 (the "Company").

The meeting is opened at 9.30 a.m. with Mr Jorge Alberto Kininsberg, professionally residing in Luxembourg, in the chair,

who appoints as secretary, Mr Ailton Bernardo, residing professionally in Luxembourg.

The meeting appoints Mr Michel Priester, residing in Luxembourg, as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and the meeting agrees:

I. that all the shareholders present or represented and the number of shares held by them are entered on an attendance list attached to these minutes (together with the proxies) and duly signed by the shareholders present, the proxyholder of the shareholders represented, and the members of the board of the meeting;

The said proxies, initialed "ne varietur" by the proxyholder and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities;

II. that pursuant to the attendance list, the whole share capital is present or represented and all the shareholders present or represented declare that they have had notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and that thus no convening notices were necessary;

III. that the present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Approval of the contribution by the Company of all its assets and liabilities to the new company to be incorporated in accordance with the contribution plan dated 29 October 2010 published in the Mémorial C dated 5 November 2010, number 2373;

2. Change of the denomination of the Company; and,

3. Full restatement of the Company's articles of association;

4. Dismissal of Mr. Jorge Alberto Kininsberg and Mr. Gilbert Ribeira as members of the board of directors of the Company and appointment of Mr. Ailton Bernardo, Mr. Gian-Paolo Corsetti and Mr. Andre Patiri, as new members of

the board of directors of the Company. Consequently, the members of the board of directors of the Company will be composed by Mr. Joao Inacio Puga, Mr. Carlos Alberto Vieira, Mr. Ailton Bernardo, Mr. Gian-Paolo Corsetti and Mr. Andre Patiri.

After having reviewed the items of the agenda, the meeting, representing the whole corporate capital, requires the notary to note the following resolutions:

Whereas, the meeting had due knowledge of:

(i) the contribution plan dated 29 October 2010 as it has been published in the Mémorial C dated 5 November 2010, number 2373 (the "Contribution Plan") pursuant to which the Company transfers, without dissolution, all its assets and liabilities to a new company to be incorporated on the date hereof in accordance with the terms of the Contribution Plan (the "NewCo") (the "Contribution");

(ii) the annual accounts and the management reports of the last three financial years of the Company; and of

(iii) the interim financial statements of the Company as of 31 August 2010.

Whereas, the meeting confirmed that in accordance with Article 295 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the documents listed here above were at the disposal of the Company's shareholders at its registered office at least one month prior to this meeting.

A certificate, signed by two directors, confirming that these documents were at the disposal of the Company's shareholders at its registered office at least one month prior to this meeting, will remain attached to the present deed.

Whereas, the meeting noted that the Company's shareholders and the Company's bondholders, to the extent required, resolved to waive, in accordance with Article 296 of the Law, their right to be presented with:

- a detailed written report of the Company's board of directors; and
- a report drawn-up by an independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) in accordance with Article 294 of the Law.

Whereas, the meeting noted that the Company's bondholders approved the Contribution Plan, as well as the Contribution.

Whereas, the Company, acting in its capacity as sole shareholder of NewCo, resolved to waive, in accordance with Article 296 of the Law, its right to be presented with a report drawn-up by an independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) in accordance with Article 294 of the Law.

Whereas, the meeting confirmed that the conditions precedent to the Contribution have been fulfilled, i.e. NewCo has obtained an authorization as a credit institution from the Minister in charge of the Commission de surveillance du secteur financier in the sense of Article 1 paragraph 12) of the law dated 5 April 1993 on the financial sector, as amended, as well as any other appropriate regulatory licenses and approvals from the Minister in charge of the Commission de surveillance du secteur financier and/or the Commission de surveillance du secteur financier to exercise the activities to be transferred by the Company to NewCo.

First resolution:

The meeting resolved that the Contribution shall be effective between parties on the date of this extraordinary general meeting.

The meeting resolved that, from an accounting and tax perspective with regard to all companies involved, the Contribution shall be considered as effective as of 1st January 2010.

The meeting resolved that the Contribution shall be subject to the rules applicable to de-mergers as provided for in Articles 285 to 308, except for Article 303, of the Law and that all assets and liabilities of the Company shall be transferred ipso jure and without dissolution to NewCo in accordance with Article 308bis-4 of the Law.

The meeting thus resolves to approve the Contribution from the Company to NewCo as indicated here above and in accordance with the terms of the Contribution Plan and to confirm the consideration of the Contribution consisting in fourteen thousand one hundred (14,100) new registered shares of NewCo without indication of a nominal value and having an aggregate amount of eight million eight hundred thousand Euro (8,800,000).

The Contribution includes a land parcel and a house located in Luxembourg-City, 10A, boulevard Joseph II, recorded with the cadastre of the municipality of Luxembourg-City as follows:

Municipality of Luxembourg, section LF "Ville haute", number 713/1586, place (occupied), residential building, locality "avenue Monterey", with a surface of 12 ares, 20 centiares.

Second resolution:

Further to the Contribution, the meeting resolves to modify the Company's corporate denomination from "Banque Safra - Luxembourg" to "Holding Safra Luxembourg S.A."

Third resolution:

As a consequence of the above resolution, the meeting resolves to fully restate the articles of association of the Company which shall be now read as follows:

" A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There exists a company in the form of a société anonyme under the name of "Holding Safra Luxembourg S.A." (hereinafter the "Company").

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Board of Directors.

If the Board of Directors determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between, such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

Art. 4. Purpose. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect interest or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out any commercial, industrial or financial activities which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

B. Share capital - Shares - Register of shares - Ownership and Transfer of shares

Art. 5. Share Capital. The Company has a share capital of eight million eight hundred thousand euro (EUR 8,800,000) divided into fourteen thousand one hundred (14,100) shares without indication of a nominal value.

The share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. Form of shares. All shares of the Company shall be issued in registered form only.

The issued shares shall be entered in the register of shares which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company, and such register shall contain the name of each owner of shares, his address and the number of shares held by him.

The inscription of the shareholder's name in the register of shares evidences his right of ownership of such shares. Any transfer of shares shall be recorded in the register of shares by delivery to the Company of an instrument of transfer satisfactory to the Company, or by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act accordingly. Such inscription shall be signed by two members of the Board of Directors or by one or several persons duly authorised therefore by the Board of Directors.

Any shareholder shall provide the Company with an address to which all notices and announcements should be sent. Such address will also be entered into the register of shares.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to that effect to be entered into the register of shares and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or at such other address as may be so entered into the register by the Company from time to time until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of shares by means of a written notification to the Company at its registered office or at such other address as may be determined by the Company from time to time.

The Company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

C. Management

Art. 7. Board of Directors. The Company shall be managed by a single director or by a board of directors (the "Board of Directors"). In case of plurality of directors, the Board of Directors should be composed of at least three (3) members, their number being determined by the general meeting of shareholders. Directors need not to be shareholders of the

Company. In case of a single director, the latter exercises individually all powers and prerogatives of the Board of Directors.

The directors shall be elected by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six (6) years or until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The directors shall be eligible for reappointment.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

The chairman shall preside over all meetings of the Board of Directors, but in his absence the members of the Board of Directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of a majority of the directors present or represented at any such meeting.

The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman must convene the Board of Directors if it is requested by at least two members of the Board of Directors. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight (8) calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four (24) hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting, the directors present or represented may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by videoconference or similar means of telecommunication allowing his identification. Such means shall comply with technical characteristics guaranteeing an effective participation to the Board of Directors whose deliberations are broadcasted continuously. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. The holding of the meeting with such communication means at a distance is reputed to be held at the registered office of the Company.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors or by written consent in accordance with article 8 hereof.

The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Corporate Signature. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signature of any two directors of the Company, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors.

Art. 12. Delegation of Powers. The Board of Directors may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not, or to one or more directors, managers or other agents who may act individually or jointly. The delegation to a member of the Board of Directors imposes to the Board of Directors to report annually to the ordinary general meeting the remunerations, fees and any advantages granted to the delegated person. The Board of Directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The Board of Directors may establish one or several committees composed of members of the Board of Directors and / or external persons to whom it may delegate powers and functions from time to time.

The Board of Directors may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

Art. 13. Conflict of Interest. In case of a conflict of interest of a director, it being understood that the mere fact that the director serves as a director of a shareholder or of an affiliated company of a shareholder shall not constitute a conflict of interest, he must inform the board of directors of any conflict and may not take part in the vote but will be counted in the quorum. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the chairman before the meeting starts and must cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. At the following general meeting, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

D. General meeting of shareholders

Art. 14. General Meeting of Shareholders - Resolutions of the sole shareholder. The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. Where the Company has a sole shareholder, he exercises the powers attributed to the general meeting.

The general meeting of shareholders shall meet upon call by the Board of Directors. Shareholders representing ten per cent (10%) of the subscribed share capital may, in compliance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, request the Board of Directors to call a general meeting of shareholders.

The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the second Tuesday of the month of May, at 4.00 p.m.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the following bank business day in Luxembourg.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholder, or as otherwise instructed by such shareholder.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

Any shareholder may participate in a meeting of shareholders by videoconference or similar means of telecommunication allowing their identification. Such means shall comply with technical characteristics guaranteeing an effective participation to the general meeting whose deliberations are broadcasted continuously. Participating in the meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board of Directors may determine all other conditions which must be fulfilled by shareholders in order to attend a meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders shall designate its own chairman who shall preside over the meeting. The chairman shall designate a secretary who shall keep minutes of the meeting.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Each share is entitled to one vote at all general meetings of shareholders. A shareholder may act at any meeting of shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder.

Unless otherwise provided by law, the resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

E. Supervision

Art. 15. Supervision of the Company. The operations of the Company shall be supervised in accordance with the law by one or several statutory or independent auditors who will be appointed and dismissed according to the legal provisions in force.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 16. Accounting Year. The accounting year of the Company shall commence on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of the same year.

Art. 17. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached ten per cent (10%) of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of shareholders.

Interim dividends may be paid out in accordance with the provisions of law.

G. Liquidation

Art. 18. Dissolution of the Company. In case of a dissolution of the Company, its liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and compensation. The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the shareholders in proportion to their share holding in the Company.

H. Amendments to the articles

Art. 19. Amendments to the Articles of Incorporation. The present articles of incorporation may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

I. Governing law and Language

Art. 20. Applicable Law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 21. Language. The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail."

Fourth resolution:

Further to the Contribution, the meeting resolves to dismiss Mr Jorge Alberto Kininsberg and Mr Gilbert Ribeira from their mandate as members of the board of directors of the Company and to appoint Mr Ailton Bernardo, born on 17 September 1955 in Araraquara, Sao Paulo, Brazil, Mr Gian-Paolo Corsetti, born on 24 July 1964 in Sao Paulo, Sao Paulo, Brazil and Mr Andre Patiri, born on 11 November 1964 in Campinas, Sao Paulo, Brazil, residing all three professionally in 10A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, as new members of the board of directors of the Company, with immediate effect and for a period ending at the next annual general meeting of the Company to be held in 2011.

As a result, the board of directors of the Company is henceforth composed by the following members:

1. Mr João Inacio Puga;
2. Mr Carlos Alberto Vieira;
3. Mr Ailton Bernardo;
4. Mr Gian-Paolo Corsetti; and
5. Mr Andre Patiri.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing persons, the members of the board of the meeting, signed together with the notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le sixième jour du mois de décembre,
par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est tenue une assemblée générale extraordinaire de Banque Safra -Luxembourg, une société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 10A, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 23.133, constituée suivant acte notarié en date du 19 août 1985, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") du 21 septembre 1985, numéro 259, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 30 août 2007 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C du 25 octobre 2007, numéro 2412 (la "Société").

L'assemblée est ouverte à 9.30 sous la présidence de Monsieur Jorge Alberto Kininsberg, demeurant professionnellement à Luxembourg,

lequel désigne comme secrétaire Monsieur Ailton Bernardo demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit Monsieur Michel Priester, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué le président déclare, avec l'accord de l'assemblée:

I. Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence annexée au présent procès-verbal (avec les procurations) et dûment signée par les actionnaires présents, le mandataire des actionnaires représentés, et par les membres du bureau de l'assemblée;

Lesdites procurations, signées «ne varietur», par le mandataire et par le notaire, resteront attachées à cet acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement;

II. que suivant la liste de présence, l'intégralité du capital social est présent ou représenté et que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été dûment convoqués et avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage;

III. Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Approbation de l'apport par la Société de l'ensemble des ses éléments d'actif et de passif à la nouvelle société à constituer conformément au plan d'apport du 29 octobre 2010 publié au Mémorial C du 5 novembre 2010, numéro 2373;

2. Changement de dénomination sociale de la Société;

3. Refonte des statuts de la Société; et,

4. Révocation de M. Jorge Kininsberg et M. Gilbert Ribeira en tant que membres du conseil d'administration de la Société et nomination de M. Ailton Bernardo, M. Gian-Paolo Corsetti et M. Andre Patiri, en tant que nouveaux membres du conseil d'administration de la Société. Par conséquent, les membres du conseil d'administration de la Société seront M. João Inacio Puga, M. Carlos Alberto Vieira, M. Ailton Bernardo, M. Gian-Paolo Corsetti et M. Andre Patiri.

Après examen des points portés à l'ordre du jour, l'assemblée, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Attendu que, l'assemblée a eu connaissance de:

(i) plan d'apport du 29 octobre 2010 tel que publié au Mémorial C du 5 novembre 2010, numéro 2373 (le "Plan d'Apport") suivant lequel la Société transfère sans dissolution, l'ensemble des ses éléments d'actif et de passif à une nouvelle société à constituer à la date des présentes conformément au Plan d'Apport (la "NewCo") ("l'Apport");

(ii) des comptes annuels et des rapports de gestion des trois derniers exercices sociaux de la Société; et

(iii) des comptes intérimaires de la Société au 31 août 2010.

Attendu que l'assemblée a confirmé que conformément aux dispositions de l'article 295 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), les documents énumérés ci-dessus étaient à la disposition des actionnaires de la Société au siège social de la Société au moins un mois avant cette assemblée générale.

Une attestation, signée par deux administrateurs, certifiant que ces documents étaient à la disposition des actionnaires de la Société au siège social de la Société au moins un mois avant cette assemblée générale, restera annexée aux présentes.

Attendu que, l'assemblée a noté que les actionnaires de la Société et les obligataires de la Société, dans la mesure requise, ont décidé de renoncer, conformément aux dispositions de l'article 296 de la Loi, au droit de se voir présenter:

- un rapport détaillé du conseil d'administration de la Société; et,

- un rapport établi par un réviseur d'entreprises agréé conformément aux dispositions de l'article 294 de la Loi.

Attendu que, l'assemblée a noté que les obligataires de la Société ont approuvé le Plan d'Apport et l'Apport.

Attendu que, la Société, en sa qualité d'actionnaire unique de NewCo, a décidé de renoncer, conformément aux dispositions de l'article 296 de la Loi, au droit de se voir présenter un rapport établi par un réviseur d'entreprises agréé conformément aux dispositions de l'article 294 de la Loi.

Attendu que, l'assemblée a confirmé que les conditions préalables à l'Apport ont été remplies, i.e. que NewCo a obtenu un agrément en tant qu'établissement de crédit de la part du Ministre en charge de la Commission de surveillance du secteur financier au sens de l'article 1 paragraphe 12) de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée, ainsi que les licences réglementaires et approbations appropriées de la part du Ministre en charge de la Commission de surveillance du secteur financier et/ou de la part de la Commission de surveillance du secteur financier afin d'exercer les activités qui seront apportées à NewCo.

Première résolution:

L'assemblée décide que l'Apport sera effectif entre parties à la date de cette assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée décide que, d'un point de vue comptable et fiscal eu égard à l'ensemble des sociétés concernées, l'Apport sera considéré comme effectif à compter du 1^{er} janvier 2010.

L'assemblée a décidé que l'Apport serait soumis aux règles applicables aux scissions, telles que prévues par les articles 285 à 308, à l'exception des dispositions de l'article 303, de la Loi et que l'ensemble des éléments d'actif et de passif de la Société sera transféré «ipso jure» et sans dissolution à NewCo conformément aux dispositions de l'article 308bis-4 de la Loi.

L'assemblée décide donc d'approuver l'Apport fait par la Société à NewCo tel qu'indiqué ci-dessus et conformément aux termes du Plan d'Apport et de confirmer la contrepartie à l'Apport consistant en quatorze mille cent (14.100) nouvelles actions nominatives de NewCo sans indication de valeur nominale et ayant un montant total de huit millions huit cent mille euros (EUR 8.800.000).

L'Apport inclut une parcelle de terrain et un immeuble situés à Luxembourg-Ville au 10A, boulevard Joseph II, enregistrés au cadastre de la municipalité de Luxembourg-Ville comme suit:

Municipalité de Luxembourg, section LF "Ville haute", numéro 713/1586, place (occupée), immeuble résidentiel, localité "avenue Monterey", avec une surface de 12 ares, 20 centiares.

Deuxième résolution:

Suite à l'Apport, la Société décide de modifier sa dénomination sociale de "Banque Safra - Luxembourg" en "Holding Safra Luxembourg S.A.". Troisième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de faire une refonte des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

«A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société anonyme sous la dénomination de Holding Safra Luxembourg S.A. (ci-après la «Société»).

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Des succursales, filiales ou tous autres bureaux pourront être établis- au Luxembourg, ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication entre ce siège social avec des personnes à l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. Objet. L'objet de la société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Elle pourra exercer, pour son compte et pour celui de tiers, toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière utiles ou nécessaires pour l'accomplissement de son objet ou qui y sont directement ou indirectement liées.

B. Capital social - Actions - Registre des actions - Propriété et Transfert des actions

Art. 5. Capital Social. La Société a un capital social de huit millions huit cent mille euros (EUR 8.800.000) divisé en quatorze mille cent (14.100) actions sans indication de valeur nominale.

Le capital social de la Société peut à tout moment être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Forme des actions. Toutes les actions de la Société seront uniquement émises sous forme nominative.

Les actions émises seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société et; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions, son domicile, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur les actions s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Tout transfert d'actions sera inscrit au registre des actionnaires au moyen de la remise à la Société d'un instrument de transfert convenant à la Société, ou par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement constitué à cet effet. Une pareille inscription devra être signée par deux membres du conseil d'administration, ou par une ou plusieurs autres personnes dûment autorisées à cet effet par le conseil d'administration.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse, la Société sera autorisée à en faire mention au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera présumée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse inscrite au registre des actionnaires jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Un actionnaire pourra, à tout moment, faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une notification écrite, envoyée au siège social de la Société ou à telle autre adresse déterminée par la Société.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si le titre de propriété de cette (ces) action(s) est divisé, fragmenté ou litigieux, les personnes invoquant un droit sur

l'(les) action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter l'(les) action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à ces/cette action(s).

C. Direction

Art. 7. Conseil d'Administration. La Société est gérée par un administrateur ou par un conseil d'administration. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration sera composé d'un minimum de trois (3) membres, leur nombre étant déterminé par l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires. En cas d'administrateur unique, ce dernier exercera individuellement les pouvoirs et prérogatives du conseil d'administration.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus, à la condition toutefois qu'un administrateur puisse être révoqué à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs peuvent être réélus.

Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Le conseil d'administration peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le conseil d'administration.

Le président préside les réunions du conseil d'administration mais en l'absence du président, les membres du conseil d'administration peuvent désigner un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président doit convoquer le conseil d'administration s'il en est fait la demande par au moins deux membres du conseil d'administration. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail informant de la tenue du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins huit (8) jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation pourra être envoyé vingt-quatre (24) heures avant la réunion et devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être renoncé à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du conseil d'administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par un administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil d'administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication similaires permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil d'administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Nonobstant ce qui précède, une décision du conseil d'administration peut également être prise par consentement unanime par écrit et consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil d'administration. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence de cette réunion.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration. Les administrateurs ne peuvent prendre part qu'à des réunions du conseil d'administration valablement convoquées ou par consentement écrit conformément aux dispositions de l'article 8 ci-dessus.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 11. Signature sociale. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou par la/les signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil d'administration de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués à la personne déléguée. Le conseil d'administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le conseil d'administration pourra mettre en place un ou plusieurs comités composés de membres du conseil d'administration et/ ou de personnes extérieures auxquels certains pouvoirs et fonctions pourront être délégués de temps en temps.

Le conseil d'administration pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 13. Conflit d'intérêt. Dans le cas d'un conflit d'intérêt d'un administrateur, étant entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêt, il doit informer le conseil d'administration de tout conflit d'intérêt et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêt sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêt au président avant que la réunion ne débute et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être fait sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

D. Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Assemblée Générale des Actionnaires - Décisions de l'Actionnaire unique. L'assemblée générale des actionnaires représente l'universalité des actionnaires de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration. Les actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social souscrit peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, requérir le conseil d'administration de convoquer l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois de mai à 16.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable bancaire suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les assemblées générales seront convoquées par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet actionnaire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunication similaires permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée générale, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration pourra poser toute autre condition à remplir par les actionnaires pour assister à l'assemblée générale.

L'assemblée générale des actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser le procès-verbal de l'assemblée.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par mandat écrit donné à une autre personne qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

H. Surveillance

Art. 15. Surveillance de la Société. Les opérations de la Société seront surveillées en application des dispositions légales en vigueur par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou réviseur(s) d'entreprises qui seront (sont) désigné(s) et révoqué(s) par le conseil d'administration en vertu des dispositions légales en vigueur.

I. Exercice social - Bénéfices - Dividendes intérimaires

Art. 16. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices Annuels. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires dispose librement du bénéfice net annuel.

Des acomptes sur dividendes peuvent être versés en conformité avec les dispositions de la loi.

J. Liquidation

Art. 18. Dissolution de la Société. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

H. Modifications des statuts

Art. 19. Modifications des Statuts. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

I. Loi applicable et Langue

Art. 20. Loi Applicable. Pour toutes les matières non réglées dans les présents statuts, il est fait référence aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 21. Langue. Les présents statuts ont été rédigés en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre les deux textes la version anglaise prévaudra.

Quatrième résolution:

Suite à l'Apport, l'assemblée décide de révoquer Monsieur Jorge Alberto Kininsberg et Monsieur Gilbert Ribeira de leurs mandats en tant que membres du conseil d'administration de la Société et de nommer Monsieur Ailton Bernardo, né le 17 septembre 1955 à Araraquara, SP, Brésil, Monsieur Gian-Paolo Corsetti, né le 24 juillet 1965 à São Paulo, SP, Brésil et Monsieur André Patiri, né le 11 novembre 1964 à Campinas, São Paulo, Brésil, demeurant tous les trois professionnellement au 10A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, en tant que nouveaux membres du conseil d'administration de la Société, avec effet immédiat et pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2011

Par conséquent, le conseil d'administration de la Société est désormais composé par les membres suivants:

1. Monsieur João Inacio Puga;
2. Monsieur Carlos Alberto Vieira;
3. Monsieur Ailton Bernardo;
4. Monsieur Gian-Paolo Corsetti;
5. Monsieur André Patiri.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte, l'actionnaire n'ayant pas exprimé le souhait de signer.

Signé: J. A. KININSBERG, A. BERNARDO, M. PRIESTER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 décembre 2010. LAC/2010/55074. Reçu soixante quinze euros €75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010164161/592.

(100189671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Eurocredit Value Opportunities I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 745.650,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 146.111.

Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 29 novembre 2010

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 29 novembre 2010, FR XI-D Offshore AIV, LP, First Reserve Fund XII, LP et FR XII-A Parallel Vehicle, LP ont transféré la totalité de leurs parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- FR XI-D Offshore AIV, LP agissant par le biais de son actionnaire commandité FR XI Offshore GP, LP, agissant par le biais de son actionnaire commandité FR XI Offshore GP Limited a transféré la totalité de ses parts, soit 345.980 parts sociales, divisées comme suit:

34.598 Parts Sociales de Classe A
34.598 Parts Sociales de Classe B
34.598 Parts Sociales de Classe C
34.598 Parts Sociales de Classe D
34.598 Parts Sociales de Classe E
34.598 Parts Sociales de Classe F
34.598 Parts Sociales de Classe G
34.598 Parts Sociales de Classe H
34.598 Parts Sociales de Classe I
34.598 Parts Sociales de Classe J

d'une valeur de 1 USD chacune, à la société PHM Holdco 7 S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée auprès du RCS Luxembourg sous le numéro B145066

- First Reserve Fund XII, LP a transféré la totalité de ses parts, soit 260.080 parts sociales, divisées comme suit:

26.008 Parts Sociales de Classe A
26.008 Parts Sociales de Classe B
26.008 Parts Sociales de Classe C
26.008 Parts Sociales de Classe D
26.008 Parts Sociales de Classe E
26.008 Parts Sociales de Classe F
26.008 Parts Sociales de Classe G
26.008 Parts Sociales de Classe H
26.008 Parts Sociales de Classe I
26.008 Parts Sociales de Classe J

d'une valeur de 1 USD chacune, à la société PHM Holdco 7 S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée auprès du RCS Luxembourg sous le numéro B145066

- FR XII-A Parallel Vehicle, LP a transféré la totalité de ses parts, soit 4,650 parts sociales, divisées comme suit:

465 Parts Sociales de Classe A
465 Parts Sociales de Classe B
465 Parts Sociales de Classe C
465 Parts Sociales de Classe D
465 Parts Sociales de Classe E
465 Parts Sociales de Classe F
465 Parts Sociales de Classe G
465 Parts Sociales de Classe H
465 Parts Sociales de Classe I
465 Parts Sociales de Classe J

d'une valeur de 1 USD chacune, à la société PHM Holdco 7 S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée auprès du RCS Luxembourg sous le numéro B145066

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Hille-Paul Schut

Mandataire

Référence de publication: 2010164288/56.

(100189794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

SVB Finance S.A., Société Anonyme,
(anc. Finanziaria Internazionale Luxembourg S.A.).
Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 75.646.

L'an deux mille dix, le trente novembre.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINANZIARIA INTERNAZIONALE LUXEMBOURG S.A., (matricule 2000 22 11 883) ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 75.646, constituée par acte du Maître Jean SECKLER, notaire, résident à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) dont les statuts ont été publiés au Mémorial C du 4 septembre 2000 sous la référence numéro 627.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte reçu par le même notaire le 21 octobre 2010, en voie de publication au Mémorial C.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry HUBERT, administrateur de société, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Cristina LEVIS, administrateur de société, avec même adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que les 310 (trois cents dix) actions d'une valeur nominale de 100.-EUR (cent euros) chacune, constituant l'intégralité du capital social de 31.000.-EUR (trente et un mille euros), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination sociale de la Société en "SVB Finance S.A." et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la Société en "SVB Finance S.A."

En conséquence, l'article 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "SVB Finance S.A. ".

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à 850,-EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom, état et demeure, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Thierry HUBERT, Cristina LEVIS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 08 décembre 2010. Relation GRE/2010/4281. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 13 décembre 2010.

Référence de publication: 2010164649/54.

(100190253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

KLA-Tencor MIE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 110.649.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the fifteenth of September,

Before Us Maître Joseph Elvinger, civil law notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

KLA-TENCOR CORPORATION, a corporation duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Delaware, having its principal executive offices at One Technology Drive, Milpitas, California 95035, and registered to do business as a foreign corporation with the Secretary of State of the State of California under number C0818303 here represented by Mr. Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 30, 2010.

Said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary public, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented by its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is currently the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of KLA-TENCOR MIE S.À R.L., with registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 110.649, incorporated under the name of GLORY WINNER, S.À R.L. by deed of Maître Henri Hellinckx, civil law notary, then residing in Mersch on August 31st, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°138 of January 20th, 2006, the articles of association of which have been amended by deed of Maître Henri Hellinckx aforementioned, on February 8th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1026 of May 26th, 2006 to change the Company's name to VISTEC SEMICONDUCTOR SYSTEMS, S.À R.L. and by deed of the undersigned notary on November 13th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil 18th des Sociétés et Associations n° 364 of February, 2009 to change the Company's name to KLA-TENCOR MIE S.À R.L.

- The share capital of the Company amounts to twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25) each.

- The appearing party, as sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the wind-up of the Company with immediate effect.

- The appearing party, as the liquidator of the Company, declares that all known third parties liabilities of the Company have been settled.

- The activity of the Company has ceased and all assets of the Company are transferred at their net book value to the sole shareholder, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those currently unknown; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be done and closed.

- The sole shareholder wholly and fully discharges the managers of the wound-up Company of their mandate as of today.

- The accounting books and documents of the wound-up Company will be kept for a period of five years at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- The appearing party, as the liquidator of the Company, is authorized and empowered to perform all necessary bank transfers relating to the payment of the liquidation proceeds, to the payment of tax liabilities and to close the bank account of the Company when appropriate.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs & Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quinze septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

KLA-TENCOR CORPORATION, une société de capitaux, constituée et régie par les lois de l'Etat du Delaware (Etats-Unis), ayant son principal bureau de direction au One Technology Drive, Milpitas, Californie 95035, Etats-Unis, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Californie sous le numéro C0818303 ici représentée par Mr. Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 aout 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- La comparante est actuellement l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de KLA-TENCOR MIE S.À R.L., dont le siège social est situé au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 110.649, constituée sous la dénomination sociale GLORY WINNER, S.À R.L. suivant acte reçu par-devant Maître Henri Hellinckx alors notaire à Mersch en date du 31 aout 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°138 du 20 janvier 2006, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par-devant Maître Henri Hellinckx, susmentionné en date du 8 février 2006, publié au Mémorial, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1026 du 26 mai 2006 pour changer sa dénomination sociale en VISTEC SEMICONDUCTOR SYSTEMS, S.À R.L. et par acte du notaire instrumentaire en date du 13 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 364 du 18 février 2009 pour changer sa dénomination sociale en KLA-TENCOR MIE S.À R.L.

- La Société a un capital social de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500), représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune.

- La comparante, en qualité d'associée unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que le passif connu de la Société vis-à-vis des tiers a été réglé.

- L'activité de la Société a cessé; l'associé unique est investi de tout l'actif à la valeur nette comptable et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'associé unique donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société dissoute pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Les livres de comptes et documents relatifs à la Société dissoute seront conservés pendant une période de cinq ans au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société est autorisée et mandatée à procéder à tous les transferts bancaires nécessaires en relation avec le paiement du boni de liquidation, le paiement des dettes fiscales et de fermer le compte bancaire de la Société au moment approprié.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Le notaire instrumentaire, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 septembre 2010. Relation: LAC/2010/40793. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Référence de publication: 2010164758/108.

(100190562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

**Finanziaria Internazionale Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. SVB Finance S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 156.777.

L'an deux mille dix, le trente novembre.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SVB Finance S.A., (matricule 2010 22 25 156) ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.777 constituée par acte de scission partielle reçu par Maître Jean SECKLER, notaire, résident à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) le 21 octobre 2010, en voie de publication au Mémorial C.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry HUBERT, administrateur de société, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Cristina LEVIS, administrateur de société, avec même adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que les 49.690 (quarante neuf mille six cents quatre vingt-dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cents euros) chacune, constituant l'intégralité du capital social de 4.969.000,- EUR (quatre millions neuf cent soixante neuf mille, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination sociale de la Société en "FINANZIARIA INTERNAZIONALE LUXEMBOURG S.A." et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la Société en "FINANZIARIA INTERNAZIONALE LUXEMBOURG S.A.".

En conséquence, l'article 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "FINANZIARIA INTERNAZIONALE LUXEMBOURG S.A.".

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à 850,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom, état et demeure, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Thierry HUBERT, Cristina LEVIS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 08 décembre 2010. Relation GRE/2010/4282. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 13 décembre 2010.

Référence de publication: 2010164938/54.

(100190254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Lilberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 5, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 157.245.

— STATUTS

L'an deux mille dix, le douze octobre.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1.- Gilles PETITOT, administrateur de société, né à Bures/Meurthe-et-Moselle (France), le 19 octobre 1955, demeurant à F-57170, Château Salins, 41, rue de Nancy;

2.- Jonathan URBAN, salarié, né à Laxou/Meurthe-et-Moselle (France), le 19 décembre 1983, demeurant à F-54700 Norroy-les-Pont-à-Mousson, 5, rue aux Pères.

Les comparants ont requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 ainsi que par les présents statuts dénommée: LILBERG S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut-être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Howald.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 4. La Société a pour objet de détenir et d'exploiter des droits de propriété intellectuelle.

La Société a également pour objet d'enregistrer, d'acquérir et de mettre en valeur toute propriété intellectuelle et autres droits se rattachant à ces actifs ou pouvant les compléter.

La Société a également pour objet de prendre des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et de gérer ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et, plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

La société peut prêter des fonds, notamment les revenus des emprunts consentis à ses filiales ou autres. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut également consentir des garanties, des sûretés sous toutes formes légalement admissibles, sur tout ou partie de ses actifs. La Société peut effectuer toutes les opérations financières et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Elle pourra faire, en outre, toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros, représenté par mille (1.000) actions de trente et un (31,-) euros chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Art. 7. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature collective de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit, pour les actes relevant de la gestion journalière, par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

Art. 11. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 12. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Gilles PETITOT, administrateur de société, né à Bures/Meurthe-et-Moselle (France), le 19 octobre 1955, demeurant à F-57170 Château Salins, 41, rue de Nancy, neuf cents actions	900
2.- Jonathan URBAN, salarié, né à Laxou/Meurthe-et-Moselle (France), le 19 décembre 1983, demeurant à F-54700 Norroy-les-Pont-à-Mousson, 5, rue aux Pères, cent action	100
Total: Mille actions	1.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de cent pour cent de sorte que la somme de trente et un mille (31.000,-) euros se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent cinquante (1.150,-) euros.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2012.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant, ès qualités qu'il agit, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire, à laquelle il se reconnaît dûment convoqué et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Gilles PETITOT, administrateur de société, né à Bures/Meurthe-et-Moselle (France), le 19 octobre 1955, demeurant à F-57170, Château Salins, 41, rue de Nancy;
- 2.- Jonathan URBAN, salarié, né à Laxou/Meurthe-et-Moselle (France), le 19 décembre 1983, demeurant à F-54700 Norroy-les-Pont-à-Mousson, 5, rue aux Pères;
- 3.- GEMM LUX SA, avec siège social à L-3321 Berchem, 9A, rue du Chemin de Fer, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 140.646.

Deuxième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:

INTERNATIONAL CONSULTING AGENCY SA avec siège social à L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 139.578.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2015.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1818 Howald, rue des Joncs, Bât. 5.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Petitot, Urban et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 19 octobre 2010. Relation EAC/2010/12546. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Santioni.

Suit copie d'annexe

LILBERG SA

siège social: L-1818 Howald

Rue des Joncs Bât. 5.

Réunion du Conseil d'Administration

A l'instant,

Gilles PETITOT, administrateur de société, né à Bures/Meurthe-et-Moselle (France), le 19 octobre 1955, demeurant à F-57170, Château Salins, 41, rue de Nancy, Jonathan URBAN, salarié, né à Laxou/Meurthe-et-Moselle (France), le 19 décembre 1983, demeurant à F-54700 Norroy-les-Pont-à-Mousson, 5, rue aux Pères et GEMM LUX SA, avec siège social à L-3321 Berchem, 9A, rue du Chemin de Fer, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 140.646, administrateurs de la société LILBERG SA avec siège social à L-1818 Howald, rue des Joncs, Bât. 5, se sont réunis en conseil d'administration et, sur ordre du jour conforme, nomment jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur

les comptes de l'exercice social 2015, Jonathan URBAN, préqualifié, administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature pour les actes relevant de la gestion journalière.

Dudelange, le 12 octobre 2010.

Signé: Petitot, Urban et Gemm Lux.

NE VARIETUR

Signé: Petitot, Urban et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 19 octobre 2010. Relation EAC/2010/12546. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce.

Dudelange, le 3 novembre 2010.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2010165255/162.

(100190340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

CitCor Franconia Dresden III S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.168.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010169954/11.

(100196273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

King's Cross Asset Funding 27, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 121.674.

In the year two thousand ten, on the thirtieth of November.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg),

there appeared:

“STICHTING KING’S CROSS ASSET FUNDING, a foundation established and existing under the laws of The Netherlands, registered with the trade register of the Chamber of Commerce and Industries for Amsterdam, The Netherlands, under number 34226972, having its registered office at Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, The Netherlands, (the “Sole Shareholder”);

here represented by Ms. Catherine BEERENS, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Amsterdam (The Netherlands) on 17 November 2010.

Said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole Shareholder of “King’s Cross Asset Funding 27 S.à r.l.”, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 121 674 incorporated by a notarial on 15 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2383 on 21 December 2006 (the “Company”). The Articles of Incorporation of the Company have never been amended.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholder RESOLVES to proceed to the dissolution of the Company and to pronounce its liquidation as of today.

Second resolution

The shareholder RESOLVES to appoint STATE STREET SERVICES (Luxembourg) S.A. with registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 88 409), as sole liquidator of the Company:

Third resolution

The shareholder RESOLVES to confer the following powers to the liquidator:

- The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the consolidated laws on commercial companies as amended.
- The liquidator is allowed to perform all acts provided in article 145 without authorisation of the General Meeting of Shareholders if the latter is required.
- The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.
- The liquidator may on his own responsibility and for particular and specific acts delegate a part of his powers determined by the liquidator to one or several third persons to act as his proxy holder.

Out of the net proceeds of the liquidation, the liquidator is authorised and empowered to make at any time, in one port or in several ports, such distributions in cash as it deems fit, in accordance however with the provisions of the Luxembourg Company Act.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le trente novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«STICHTING KING'S CROSS ASSET FUNDING», une fondation régie selon les lois des Pays-Bas, immatriculée auprès au Registre de Commerce et des Industries d'Amsterdam, Pays-Bas, sous le numéro 34226972, établie et ayant son siège social au Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, Pays Bas, (l'«Associé Unique»);

ici représentée par Madame Catherine BEERENS, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée Amsterdam (Pays-Bas), le 17 novembre 2010.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «King's Cross Asset Funding 27 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121 674 constituée suivant un acte notarié en date du 15 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2383 du 21 décembre 2006 (la «Société»). Les statuts n'ont jamais été modifiés.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé DÉCIDE de procéder à la dissolution de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Seconde résolution

L'Associé DÉCIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société: STATE STREET SERVICES (Luxembourg) S.A. (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 88 409) avec siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Troisième résolution

L'Associé DÉCIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Des bénéfiques nets de la liquidation, le liquidateur est autorisé à effectuer, à tout moment, en une ou plusieurs fois, toute distribution en espèces qu'il juge appropriée, eu égard cependant aux dispositions de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BEERENS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15291. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010164108/97.

(100190100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

CAST-Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 122.017.

Les comptes annuels au 31.05.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAST-Partners S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010169955/11.

(100197123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Fredo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 77.843.

DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le vingt-cinq novembre.

Par devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

La société BRIANZA FIDUCIARIA S.r.l., avec siège à I 20122 Milano, Corso Vitt. Emanuele II numéro 15, ici représenté par Monsieur Marc VAN HOEK, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L- 2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau,

en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

Lequel comparant a prié le notaire d'acter:

- qu'il existe une société anonyme sous la dénomination de "FREDO S.A.", avec siège à L- 2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, (RCS Luxembourg B No 77.843), constituée suivant acte notarié du 17 août 2000, publié au Mémorial C No 151 du 27 février 2001.

- que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions de la société; qu'en tant qu'actionnaire unique, elle déclare expressément vouloir procéder à la dissolution de société.

- qu'elle déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux;

- qu'elle donne décharge pleine et entière à tous les administrateurs et au commissaire aux-comptes de la société;

- que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société dissoute

Sur ce, le comparant, a présenté au notaire instrumentant le registre des actions qui a été immédiatement détruit

Le notaire a donné acte de la liquidation et de la dissolution de ladite société.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de neuf cent quatre-vingt-cinq euro.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: VAN HOEK, D'HUART

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 29 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14754. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 01 décembre 2010.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2010165084/38.

(100189949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

Vunderbuilt S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 109.261.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 septembre 2010 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été:

a) renommés administrateurs

- Monsieur Lou HUBY, directeur honoraire de la C.E. e.r., avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

- Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

b) nommé administrateur

- Monsieur Jean PIRROTTE, directeur d'assurances e.r., avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, en remplacement de Monsieur Pierre SCHMIT

c) Commissaire aux comptes

- INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITIES S.A., INTERCORP S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en l'an 2015.

Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2010164990/26.

(100190654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Bedshape S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 121.684.

—
EXTRAIT

M. Alain NOULLET, né le 2 novembre 1960 à Berchem Sainte Agathe (Belgique) demeurant professionnellement L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128, informe le Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg de sa démission en date du 1^{er} décembre 2010 de son mandat d'administrateur de la société BEDSHAPE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.684 et dont le siège est établi L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Alain NOULLET.

Référence de publication: 2010164496/15.

(100190600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Bedshape S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 121.684.

—
EXTRAIT

DATA GRAPHIC S.A., société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège est établi L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.166

informe le Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg de sa démission en date du 1^{er} décembre 2010 de son mandat de Commissaire de la société BEDSHAPE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.684 et dont le siège est établi L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010164497/17.

(100190600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Central Europe Investments S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 150.254.

—
EXTRAIT

Le gérant décide de transférer le siège social de la société du 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au 3-7 rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Extrait sincère et conforme
Le gérant

Référence de publication: 2010164529/14.

(100190617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Casares S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 51.590.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 décembre 2010

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2010164552/18.

(100190621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

International Finance Corporation, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 36.487.

—
Par la présente, je vous prie de bien vouloir prendre acte de la dénonciation du siège social de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Me Pierre Berna.

Référence de publication: 2010164728/9.

(100190478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Gores Broadband (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 134.953.

—
EXTRAIT

En date du 18 novembre 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Christoffer Abrahamson et Thomas Eduard Eberle, en tant que gérants A, est acceptée avec effet au 1^{er} novembre 2010.
- Le siège de la société est transféré au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010164664/15.

(100190437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Acera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 62.850.

—
L'an deux mil dix, le sept décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "ACERA S.A.", avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 15 janvier 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 303 du 4 mai 1998. Les statuts ont été modifiés par acte tenu sous seing privé (conversion en euros) en date du 31 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 444 du 20 mars 2002. La société est enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 62 850.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Hélène SCHORR, employée privée, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

Qui désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Décision d'abroger le statut de holding de la société et de modifier en conséquence son objet social.
- 2) Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société.
- 4) Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend la résolution suivante à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée décide d'abroger le statut de holding de la société et de modifier en conséquence son objet social et de conférer à l'article 4 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. Schorr, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2010. LAC/2010/55487. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Référence de publication: 2010164419/60.

(100190532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Connecteo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 95.745.

Il est porté à la connaissance de tous que Monsieur Félix Weyerstahl, administrateur de sociétés, demeurant 29, Fenêtre Mermoz à Dakar a démissionné de ses fonctions de Directeur Général.

Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010164571/12.

(100190622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Danieli International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 18.211.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 27 octobre 2010

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2015:

- Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président;

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Alessandro BRUSSI, directeur financier, demeurant au 3/C via Monti, I-34074 Monfalcone, Italie;

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2015:

- Monsieur William BARSANTI, consultant, demeurant au 3, via E. Manfredi, I-00197 Rome, Italie.

Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010164591/23.

(100190341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

INTEBEL Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2316 Luxembourg, 134, boulevard du Général Patton.

R.C.S. Luxembourg B 29.950.

Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 21 septembre 2010

L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2013.

Le conseil d'administration se compose donc de:

- Ernst THOMMESSEN, domicilié à 43, Prümerberg, B-4780 SAINT-VITH

- La société de droit Belge, IMMOFIDA S.A., dont le siège social est 43, Prümerberg, B-4780 SAINT-VITH, inscrite au tribunal de commerce de Eupen sous le numéro 0430.272.796, représenté par son administrateur-délégué Eric THOMMESSEN

Le commissaire est Eric THOMMESSEN, domicilié à 5, Klosterstraasse, B-4780 SAINT-VITH.

Président / Secrétaire / Scrutateur

Signature / Signature / Signature

Référence de publication: 2010165029/19.

(100189288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Eurofund Investments Taunton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.457.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 133.047.

Il résulte du transfert de parts sociales en date du 1^{er} décembre 2010 qu'Eurofund Investments Luxembourg S.à r.l., 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a transféré

29,140 parts sociales;

qu'elle détenait dans Eurofund Investments Taunton S.à r.l. à El Cyprus Holdings Limited, 199, Arch. Makarios III Avenue, Limassol, CY-3608 Cyprus.

Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010164623/17.

(100190607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Goodsir International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 134.900.

EXTRAIT

En date du 2 décembre 2010, l'associé unique a approuvé la résolution suivante:

- M. Ferdinand Groos a démissionné de son poste de gérant avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010164663/13.

(100190466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

HOLTA Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 39.061.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 novembre 2010

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gabriel TACK, employé privé, demeurant 240 Meensesteenweg à B-8870 Izegem, de Lux Konzern S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg ; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010164698/17.

(100190500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Ironbridge II Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 122.618.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 19 novembre 2010

1. M. Cédric BRADFER a démissionné de son mandat de gérant B.
2. M. Pierre CLAUDEL, administrateur de sociétés, né à Schiltigheim (France), le 23 mai 1978, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Ironbridge II Luxembourg Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010164714/16.

(100190537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

**CR3ATIVES SARL, Société à responsabilité limitée,
(anc. CAFE EUROPA SARL).**

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 75.462.

L'an deux mille dix, le dix huit octobre.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

Mike TEIXEIRA DE CARVALHO, employé administratif et directeur artistique et graphiste freelance, né à Esch-sur-Alzette, le 12 mai 1982, demeurant à L-3509 Dudelange, 12, rue Lentz.

Seul associé de CAFE EUROPA SARL avec siège à L-3616 Kayl, 2, rue du Commerce, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 75 462, constituée suivant acte du notaire Marthe THYES-WALCH de Luxembourg en date du 17 avril 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 581 du 16 août 2000, modifiée suivant acte du notaire Jean SECKLER de Junglinster en date du 25 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 81 du 16 janvier 2002.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique, se réunit en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère dûment convoqué, et prend, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Il modifie la dénomination de la Société en "CR3ATIVES SARL"

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société prend la dénomination de CR3ATIVES SARL."

Troisième résolution

Il modifie l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence de communication ,et de publicité, édition de magazines, agence d'évènementielle, reproduction numérique et vente d'objets publicitaires, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement."

Quatrième résolution

Il transfère le siège social de Kayl à Roeser.

Cinquième résolution

Il modifie le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le siège social est établi à Roeser.

..."

Sixième résolution

Il fixe l'adresse de la Société à L-3394 Roeser, 59, Grand-Rue.

Septième résolution

Il modifie l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à seize mille cinq cents (16.500.-) euros, représenté par six cent soixante (660) parts de vingt-cinq (25.-) euros chacune, entièrement libérées."

Huitième résolution

Il accepte la démission de Luis PEREIRA, demeurant à L-3767 Tétange, 36, rue des Fleurs de ses fonctions de gérant et lui donne décharge.

Neuvième résolution

Il nomme aux fonctions de gérant unique et pour une durée illimitée Mike TEIXEIRA DE CARVALHO, employé administratif et directeur artistique et graphiste freelance, né à Esch-sur-Alzette, le 12 mai 1982, demeurant à L-3509 Dudelange, 12, rue Lentz.

La Société est engagée par la signature du gérant unique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Teixeira De Carvalho et Molitor.

Enregistrée ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 27 octobre 2010. Relation EAC/2010/12958. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce:

Dudelange, le 04 NOV. 2010.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2010165196/60.

(100190302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Immobilière de l'Ouest, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.386.

Extrait du Procès-Verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue le 14.09.2010

Troisième résolution:

Le Conseil d'administration a décidé de nommer Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23.09.1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, en qualité de Président du Conseil d'Administration. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMMOBILIERE DE L'OUEST

Société Anonyme

Référence de publication: 2010164724/16.

(100190565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

**HDN Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. HDN-Holding S.A.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 37.641.

L'an deux mil dix, le sept décembre.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding établie à Luxembourg sous la dénomination de "HDN-HOLDING S.A.", R.C.S. Numéro B 37 641, avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 26 juin 1991, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 9 du 11 janvier 1992. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé (conversion en euros), en date du 28 juin 2002, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 175 du 19 février 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Hélène SCHORR, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Madame le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que quatre mille (4.000) actions sur les quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune représentant cent pourcent (100%) du capital social de cinq cents mille euros (500.000,-EUR), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

Ladite liste de présence signé «ne varietur», portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec le procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires ci-avant mentionnée, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1) Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;

2) Changement de la dénomination de la société de "HDN-HOLDING S.A." en "HDN Spf S.A.", et modification subséquente de l'article 1^{er} et de l'article 17 des statuts de la Société;

3) Transformation d'une société anonyme holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) et modification subséquente de l'article 4 des statuts de sorte que l'objet social de la société aura désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe, des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»;

4) Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'assemblée Générale décide de changer la dénomination de la société de «HDN-HOLDING S.A.» en «HDN Spf S.A.» et décide de modifier l'article 1^{er} et l'article 17 des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme de gestion de patrimoine familial sous la dénomination de «HDN Spf S.A.»»

« **Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Troisième résolution

L'assemblée Générale décide de procéder à la transformation de la société de son statut actuel de holding 1929 en société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) de sorte que l'objet social de la société aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe, des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. Schorr, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2010. LAC/2010/55489. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Référence de publication: 2010164694/93.

(100190667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Ironbridge 2003/4 Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.449.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 19 novembre 2010

1. Monsieur Cédric BRADFER a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B

2. Monsieur Pierre CLAUDEL, administrateur de sociétés, né à Schiltigheim (France), le 23 mai 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Ironbridge 2003/4 Luxembourg Holdings S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010164715/15.

(100190567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Infosint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 154.415.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale, qui s'est tenue en date du 27 novembre 2010 à 17 heures,
au 6^e étage, 23, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg*

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de transférer le siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé de nommer un nouveau commissaire aux comptes, Monsieur Jérôme Domange, employé privé, né le 12 août 1977 à Thionville, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, pour remplacer la société CEDERLUX-SERVICES S.A R.L.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en l'an 2011.

Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Pour extrait

Pour le Conseil d'Administration

CAR SUD INTERNATIONAL S.A.

Représentée par Madame Gabriele SCHNEIDER

Administrateur unique

Référence de publication: 2010164727/23.

(100190400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Signature German Commercial Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 118.754.

—
Rectificatif du dépôt L100189269 du 10/12/2010

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010164891/10.

(100190287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

B&B Invest Lux 3, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 157.269.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée «Murdelux Sàrl», avec siège social à L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen, RCS Luxembourg B-127771,

ici représentée par Madame Antonietta LECLERC, employée
privée, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 23 novembre 2010, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclarent constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur, la location et la gestion et la réalisation de tous immeubles pour compte propre, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra faire en outre toutes opérations, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

La société a également pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, se prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Art. 4. La société prend la dénomination de «B&B Invest Lux 3»

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500 €), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25 €) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par les associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

En cas de pluralité de gérants, la société est, vis-à-vis des tiers, valablement engagée par les signatures conjointes de deux gérants.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Souscription et Libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, à savoir la société «MURDELUX SARL», précitée, laquelle les a intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Disposition transitoire.

Le premier exercice commence ce jour et finit le trente et un décembre 2010.

Evaluation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution à EUR 1.200.-.

Résolutions de l'associé unique

1) La Société est gérée par 3 gérants

2) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Yan Perchet, né à Paris le 13 août 1953, domicilié à F75014 Paris, 6 bis, rue Campagne Première.

- M. Dominique Ozanne, né à Paris, le 1^{er} juillet 1978, domicilié à F-93500 Pantin, 1, rue Paul Bert.

- M. Jacques Reckinger, né à Luxembourg, le 14 mars 1965, domicilié à L-1840 Luxembourg, 40, bd Joseph II.

Ils ont les pouvoirs prévus à l'article 12 des statuts.

3) Les gérants pourront nommer des agents, directeurs et fondés de pouvoir et détermineront leurs pouvoirs.

4) Le siège social de la société est fixé à Luxembourg, 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. LECLERC et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 novembre 2010. Relation: LAC/2010/53055. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Référence de publication: 2010164473/107.

(100190704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Jack & Sons Invest, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 87.233.

Par la présente, je vous prie de bien vouloir prendre acte de la dénonciation du siège social de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Me Pierre Berna.

Référence de publication: 2010164738/9.

(100190479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

KoSa Funding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 100.688.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire tenue le 3 décembre 2010 à Luxembourg

- L'Assemblée donne pleine et entière décharge au Liquidateur et au Commissaire à la liquidation pour l'exécution de leurs mandats.

- L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation de la Société.

- L'Assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société, et en outre les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KoSa Funding Company S.à r.l. (en liquidation volontaire)

Référence de publication: 2010164753/18.

(100190443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Kulicke and Soffa Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 51.000,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 111.770.

Extrait des résolutions prises à Luxembourg par l'associé unique de la société en date du 30 novembre 2010

1. L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Charles Scott KULICKE, demeurant au 6112 Sheaff Lane, USA - 19034 Ft Washington de ses fonctions de gérant B ayant pouvoir de signature B, avec effet au 30 septembre 2010.

2. L'associé unique décide de nommer Monsieur Bruno GUILMART, né le 11 décembre 1960 à Paris (France), demeurant professionnellement au 6, Serangoon North Ave 5, 03-16 Singapore 554910, en qualité de gérant B ayant pouvoir de signature B, avec effet au 1^{er} octobre 2010 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 30 septembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010164755/16.

(100190599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Venglo Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 83.632.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 1^{er} décembre 2010

1. Le mandat d'administrateur de Monsieur John SEIL n'est pas renouvelé

2. Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur Carl HEGGLI, avocat, demeurant à 46, rue du Rhône, Case Postale 3247, CH-1211 Genève 3, Président du Conseil d'Administration,

- Monsieur Jean-François DUCREST, avocat, demeurant à, 11bis, rue Rodolphe Toepffer 1200 Genève, Suisse,

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur John SEIL.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg .

Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Pour extrait

Référence de publication: 2010164981/21.

(100190497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Vivartia Luxembourg S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 128.716.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire tenue le 3 décembre 2010 à Luxembourg

- L'Assemblée donne pleine et entière décharge au Liquidateur et au Commissaire à la liquidation pour l'exécution de leurs mandats.
- L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation de la Société.
- L'Assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société, et en outre les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vivartia Luxembourg S.A. (en liquidation volontaire)

Référence de publication: 2010164977/18.

(100190444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Must Immo SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4702 Pétange, 25, rue Robert Krieps.
R.C.S. Luxembourg E 157.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le quinze novembre.

Pardevant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Madame Patricia LIPPENS, salariée, née à Bruxelles (B), le 19 septembre 1960, demeurant à L- 4908 Bascharage, 6, rue des Ateliers.

2) Monsieur Patrice LEVIEUX, commerçant, né à Longlier (B), le 25 février 1969, demeurant à L- 3919 Mondercange, 5, rue Arthur Thinnes,

agissant comme uniques associés de la société civile immobilière "MUST IMMO SCI", avec siège à L- 4702 Pétange, 25, rue Robert Krieps, (RCS Luxembourg E 157), constituée sous seing privée en date du 28 août 2003, publié au Mémorial C No 1105 du 23 octobre 2003.

lesquels comparants agissant en tant qu'uniques associés de la prédite sociétés concluent formellement à la dissolution de ladite société pour cessation de commerce.

- ils déclarent encore que la liquidation de la société a d'ores et déjà été opérée et clôturée et qu'ils assument personnellement tous éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.

Nous Notaire avons donné acte de la liquidation et de la dissolution de la société "MUST IMMO SCI".

Les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant la période légale de 5 ans au domicile de Monsieur Patrice LEVIEUX.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de neuf cents euro (€ 900.-)

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: LIPPENS, LEVIEUX, D'HUART

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 29 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14702. Reçu: soixante-quinze eurosEUR 75.-

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 01 décembre 2010.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2010165108/35.

(100189945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

LSRC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.000,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 118.838.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 6 décembre 2010

Le siège social de la société a été transféré du 6, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, au 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} novembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.12.2010.

Pour LSRC S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2010164778/15.

(100190511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Melrose S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 96.795.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 décembre 2010

1. L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.
2. L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'adresse: L - 1413 Luxembourg, 3, place Dargent (auprès de la société "C.T.P.").

Roger Caurla

Liquidateur

Référence de publication: 2010164811/14.

(100190455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

F24 Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 97.548.

Extract of the resolutions taken by the Shareholders held exceptionally on June 28th, 2010

- The mandates of the Directors, Mr. Graham Hislop, residing at 2, More London Riverside, GB-SE1 2AP, London, United Kingdom, Mr. Nico Helling, Benrather Karree, Benrahter Str. 18-20, 40213 Düsseldorf, Germany, and Mr Peter Kroha, Benrather Karree, Benrahter Str. 18-20, 40213 Düsseldorf, Germany, are renewed for a new statutory term of 3 years. Consequently, their mandates will lapse at the Annual General Meeting to be held in the year 2013.
- The mandate of the Statutory Auditor, Fin-Contrôle S.A., la société anonyme, having its registered office at 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, is renewed for a new statutory term of 3 years. Consequently, the mandat will lapse at the Annual General Meeting in the year 2013.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale exceptionnellement tenue en date du 28 juin 2010

- Les mandats de Monsieur Graham Hislop, résidant au 2, More London Riverside, GB-SE1 2AP, London, United Kingdom, Monsieur Nico Helling, Benrather Karree, Benrahter Str. 18-20, 40213 Düsseldorf, Allemagne, et Monsieur Peter Kroha, Benrather Karree, Benrahter Str. 18-20, 40213 Düsseldorf, Allemagne, sont reconduits pour une nouvelle période de 3 ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire en 2013.
- Le mandat du commissaire aux comptes, de Fin-Contrôle S.A. société anonyme, ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période de 3 ans. Le mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2013.

F24 CAPITAL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010165222/25.

(100190239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Joint Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 63.562.

L'an deux mille dix, le vingt octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Joint Investment Holding S.A.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 63.562, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 10 mars 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 415 du 9 juin 1998

modifié suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 7 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 377 du 22 mai 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sylvie THEISEN, consultante, demeurant à L-2335 Luxembourg, 45, rue N.S. Pierret

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Eliane IRTIUM, employée privée, demeurant à L-7237 Helmsange, 86, rue J. Mercatoris.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'article 3 des statuts par la suppression de la phrase «Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.» et son remplacement par la phrase suivante «Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.»

2.- Divers

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale décide de modifier le deuxième paragraphe de l'article 3 des statuts par la suppression de la phrase «Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.» qui est remplacée par la phrase suivante «Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 800,- EUR

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sylvie THEISEN, Eliane IRTIUM, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 octobre 2010. Relation GRE/2010/3627. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 14 décembre 2010.

Référence de publication: 2010164744/57.

(100190695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

MIS S.à r.l., Mobile International Security S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1541 Luxembourg, 44, boulevard de la Fraternité.

R.C.S. Luxembourg B 145.383.

—
Cession de parts du 13 décembre 2010.

Monsieur Ali RAHIMI, commerçant, né à Téhéran (Iran) le 4 mai 1952, demeurant à D-64372 Ober-Ramstadt, 39, Am Lohberg, a cédé ses 99 parts d'une valeur de 12.375.- Euros de la société Mobile International Security S.à r.l., société à responsabilité limitée à Monsieur Jean-Marie JACOBY, journaliste, né à Luxembourg, le 4 mai 1955, demeurant à L-1541 Luxembourg, 44, boulevard de la Fraternité.

Luxembourg, le 13 décembre 2010.

Référence de publication: 2010164820/13.

(100190470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

MS International Co Ltd, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 8, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 152.226.

Il résulte d'un contrat de cessions de parts sociales du 4 novembre 2010, que Madame Laurence GAYET, demeurant à F-54700 Maldières, 2, allée de la Haute Borne a cédé 1 (une) part de ses 25 (vingt-cinq) parts sociales, qu'elle détient dans la société MS International Co Ltd. à Monsieur Philippe TRABER, demeurant à F-54700 Pont-à-Mousson, 38, Le Pré Hayer, et qui accepte.

Luxembourg, le 13 décembre 2010.

Pour MS International Co Ltd

Référence de publication: 2010164824/13.

(100190473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Regenbogenzwei S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 112.032.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 décembre 2010

L'Assemblée Générale ratifie la décision du Conseil d'Administration du 16 septembre 2010 de coopter aux fonctions d'administrateur Madame Claudia Herber, en remplacement de Monsieur Ivo Kustura, administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2013.

Extrait sincère et conforme

Regenbogenzwei S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2010164869/14.

(100190648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Gerlux Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 81.104.

—
In the year two thousand ten, on the seventh of December.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "GERLUX GROUP S.A.", a société anonyme holding having its registered office in L-1750 Luxembourg, 62, Avenue Victor Hugo, incorporated by deed of Maître Edmond SCHROEDER, notary formerly residing in Mersch, on March 9th, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 887, dated October 17th, 2001. The articles of incorporation have not yet been amended since. The company is registered at the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 81.104.

The meeting is presided by Mr Georges MAJERUS, chartered accountant, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 62, Avenue Victor Hugo,

who appoints as secretary Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond THILL, maître en droit, with same professional address.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

- 1) Abolition of the holding status and accordingly change of the object of the company;
- 2) Amendment of article 2 of the articles of incorporation;
- 3) Declaration of the conversion of the corporate capital from Luxembourg Francs (LUF) to euro (EUR) due to the introduction of the euro (EUR) and consequent amendment of article 3, first paragraph of the articles of incorporation;
- 4) Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this deed.

III. That it appears from the attendance list, that one thousand two hundred fifty shares (1.250) out of the one thousand two hundred fifty (1.250) shares (100%) are represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforesaid agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV. After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

First resolution

The general meeting decides to change the object of the company, by abolition of the holding status, so that article 2 of the articles of incorporation will from now on be read as follows:

" **Art. 2.** The object of the corporation is the purchase and holding of all forms of intellectual property as well as the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, securities and other securities of any kind, as well as the ownership, management, promotion and exploitation of such participations.

The corporation may participate in the establishment and development of any industrial or commercial enterprises and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The corporation may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The corporation may carry out any other business such as movable kind or real estate, financial, industrial or commercial or civil activity, directly or indirectly connected with its objects. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, exploitation or management of real estate but without exercising the business of a real estate agent.

It can fulfil its purpose directly or indirectly such as for its own name or third parties, alone or together with other parties, by completion of all business which are necessary to fulfil the said purpose or the purpose of the companies, which interests it represents.

The corporation may in general take any controlling and supervisory measures which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

Second resolution

The general meeting resolves to state the conversion of the corporate capital of the Company from Luxembourg Francs (LUF) to euro (EUR), at the conversion rate of one euro (EUR 1) to forty point three three nine nine Luxembourg Francs (LUF 40.3399), so that the corporate capital of the Company will be fixed at thirty thousand nine hundred eighty-six euro and sixty-nine cents (EUR 30,986.69).

Consequently Article 3, first paragraph shall from now on have the following wording:

" **Art. 3. First paragraph.** The corporate capital is fixed at thirty thousand nine hundred eighty-six euro and sixty-nine cents (EUR 30,986.69), represented by one thousand two hundred fifty (1,250) shares without nominal value."

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a German translation, and that in case of any divergence between the English and the German text, the German text shall be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with us the notary the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendundzehn, den siebten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft GERLUX GROUP S.A., mit Sitz in Luxemburg, gegründet als Holdinggesellschaft durch Urkunde aufgenommen durch den Notar Edmond SCHROEDER, mit damaligem Amtssitz in Mersch am 9. März 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 887 vom 17. Oktober 2001, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten. Die Satzung der Gesellschaft wurde seither noch nicht abgeändert. Die Gesellschaft ist eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg unter der Nummer B 81.104.

Die Versammlung beginnt unter dem Vorsitz von Herrn Geroges MAJERUS, Buchprüfer, mit Berufsanschrift in L-1750 Luxemburg, 62, Avenue Victor Hugo.

Der Vorsitzende ernennt zum Schriftführer Frau Isabel DIAS, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in L-1750 Luxemburg, 74, Avenue Victor Hugo.

Zum Stimmzähler wird ernannt Herr Raymond THILL, maître en droit, mit gleicher beruflicher Anschrift.

Nachdem das Büro der Versammlung bestimmt und durch den Vorsitzenden festgestellt ist, ersucht der Vorsitzende den Notar folgendes zu beurkunden:

I. Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

- 1) Abschaffung des Status einer Holdinggesellschaft and daraus folgende Abänderung des Zwecks der Gesellschaft;
- 2) Abänderung von Artikel 2 der Statuten der Gesellschaft;
- 3) Feststellung der Umwandlung der Währung der Gesellschaft von Luxemburger Franken (LUF) in Euro (EUR) aufgrund der Einführung des Euros sowie dementsprechende Abänderung des Artikels 3, erster Absatz der Statuten der Gesellschaft;
- 4) Verschiedenes.

II. Dass die anwesenden oder vertretenden Aktionäre sowie die jeweilige Anzahl der von ihnen gehaltenen Inhaberk Aktien in einer Anwesenheitsliste aufgeführt sind. Diese Liste unterschrieben von den anwesenden Personen und von dem Notar, wird dieser Urkunde beigefügt und verbleibt bei dem Protokoll.

III. Dass aus einer Anwesenheitsliste, welche durch das Büro der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden wurde, hervorgeht, dass eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien von eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien (100%) hier in dieser Versammlung gültig vertreten sind, welche somit ordnungsgemäß zusammengestellt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung abstimmen kann, von welcher alle anwesenden und vertretenen Aktionäre, vor der Versammlung Kenntnis genommen haben.

IV. Nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasste die Versammlung, nach vorheriger Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Abschaffung des Statuts einer Holdinggesellschaft and beschliesst folgende Abänderung des Artikels 2 der Statuten der Gesellschaft, welcher von nun an folgenden Wortlaut haben wird:

„ **Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und das Halten aller Arten geistigen Eigentums sowie die Beteiligung unter irgendeiner Form an luxemburgischen und ausländischen Unternehmen, der Erwerb durch Ankauf, Unterzeichnung oder auf andere Art und Weise, sowie die Abtretung durch Verkauf, Tausch, oder auf andere Art und Weise von Aktien, Gutscheinen, Obligationen, Wertpapieren und allen anderen Arten von Wertpapieren sowie der Besitz, die Verwaltung, Förderung und Verwertung ihrer Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann an der Gründung und Entwicklung aller industrieller oder kommerzieller Unternehmen teilnehmen und ihnen Unterstützung durch Darlehen, Garantien oder auf andere Art und Weise zukommen lassen.

Die Gesellschaft kann mit oder ohne Zinsen Kredite gewähren oder Anleihen aufnehmen sowie Obligationen ausgeben.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte tätigen, seien sie beweglicher oder unbeweglicher, finanzieller oder industrieller, handels- oder zivilrechtlicher Natur, direkt oder indirekt in Verbindung mit dem Gesellschaftszweck. Sie kann ebenfalls alle unbewegliche Güter betreffende Geschäfte tätigen, sei es durch Kauf, Verkauf, Ausnützung oder Verwaltung von Immobilien, jedoch ohne direkt das Gewerbe eines Immobilienmaklers auszuüben.

Sie kann ihren Zweck direkt oder indirekt erfüllen, sei es in ihrem eigenen Namen oder für Dritte, allein oder in Verbindung mit anderen, bei der Erledigung aller Geschäfte, die zur Erreichung des genannten Zwecks, oder des Zwecks der Gesellschaften, deren Interessen sie vertritt, führen.

Allgemein kann sie jegliche Überwachungs- und Kontrollmaßnahmen ausführen, die sie zur Bewerkstelligung und zur Entwicklung ihres Ziels für nötig hält.“

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung stellt die Umwandlung der Währung der Gesellschaft von Luxemburger Franken in Euro, zu einer Umwandlungsrate von einem Euro (1.- EUR) zu vierzig Komma drei drei neun neun Luxemburger Franken (40,3399

LUF) fest, so dass das Kapital der Gesellschaft auf dreißigtausendneunhundertsechundachtzig Euro und neunundsechzig Cent (30.986,69 EUR) festgesetzt wird.

Dementsprechend wird Artikel 3, erster Absatz der Statuten abgeändert und hat von nun an folgenden Wortlaut:

„ **Art. 3. Erster Absatz.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt dreißigtausendneunhundertsechundachtzig Euro und neunundsechzig Cent (30.986,69 EUR), eingeteilt in eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien ohne Nennwert.“

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Der unterzeichnete Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, dass die gegenwärtige Urkunde auf Wunsch der Erschienenen in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, dass es der Wunsch der Erschienenen ist, dass im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text der deutsche Text Vorrang hat.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorhergehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: G. Majerus, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2010. LAC/2010/55498. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Référence de publication: 2010164674/144.

(100190798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

JC International Distribution Services GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 157.268.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendundzehn, am vierundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg,

Ist erschienen:

PJ International Services GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, RCS Luxemburg B 156318,

hier vertreten durch ihren Geschäftsführer Herrn Peter JEURISSEN, Versicherungsfachwirt, wohnhaft in D-59071 Hamm, Von-Vincke Strasse 6, geboren in Genk (B), am 18. Juni 1961.

Die Erschienenene hat die Satzung einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt festgelegt.

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, der die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde liegt, gegründet.

Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft ist die Beratung und unternehmerische Unterstützung im Zusammenhang mit allen Dienstleistungen im internationalen Versicherungsvertriebsbereich.

Die Gesellschaft ist zu allen Geschäften und Massnahmen berechtigt, die dem Gesellschaftszweck unmittelbar und mittelbar zu dienen geeignet sind. Auch kann sie sämtliche kaufmännische, finanzielle, mobiliare oder immobiliare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung JC International Distribution Services GmbH.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg-Stadt. Der Firmensitz kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt EUR 12.500.- (zwölftausendfünfhundert Euro) eingeteilt in 100 (einhundert) Anteile zu je EUR 125.- (einhundertfünfundzwanzig Euro).

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

Art. 8. Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.

Art. 9. Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter Gesellschaftern frei übertragbar. Zur Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf es der Genehmigung der Generalversammlung der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten müssen. Im Todesfall kann eine Uebertragung an Nichtgesellschafter nur mit einer Stimmenmehrheit von fünfundsiebzig Prozent der überlebenden Gesellschafter erfolgen. In jedem Fall steht den übrigen Gesellschaftern ein Vorkaufsrecht zu, das innerhalb von dreissig Tagen nach Verweigerung der Uebertragung an Nichtgesellschafter ausgeübt werden muss.

Art. 10. Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 11. Erben, Gläubiger oder andere Berechtigte können in keinem Fall einen Antrag auf Pfändung des Firmeneigentums oder von Firmenschriftstücken stellen.

Art. 12. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Der oder die Geschäftsführer haben die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten, jedoch können sie nur mit vorheriger Zustimmung des Mitgesellschafters oder von fünfundsiebzig Prozent der Gesellschafter Immobilien erwerben, Hypotheken aufnehmen, Verpfändungen vornehmen und Beteiligungen an anderen Gesellschaften übernehmen. Im Falle der vorübergehenden Verhinderung der Geschäftsführer, können die Geschäfte durch zwei Gesellschafter gemeinsam geführt werden

Art. 13. Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemässe Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

Art. 14. Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

Art. 15. Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Am 31. Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

Art. 18. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

Art. 19. Fünf Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur Verfügung der Gesellschafter.

Art. 20. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 21. Wann, und so lang ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179(2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

Art. 22. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Uebergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2010.

Zeichnung und Einzahlung

Die 100 (einhundert) Anteile wurden durch die PJ International Services GmbH gezeichnet und voll in bar eingezahlt, so dass die Summe von EUR 12.500.- (zwölftausendfünfhundert Euro) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 18.9.1933 erfüllt sind.

Schätzung

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise EUR 1.200.-.

Beschlüsse des Alleinigen Gesellschafters

Der vorgenannte alleinige Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, welcher das gesamte gezeichnete Kapital darstellt, hat sofort folgende Beschlüsse gefasst:

1. Herr Peter JEURISSEN, vorgeannt, wird zum Geschäftsführer ernannt mit den in Artikel 12 der Satzungen festgesetzten Befugnissen.

Er vertritt die Gesellschaft Dritten gegenüber durch seine Einzelunterschrift.

Der Geschäftsführer kann Bevollmächtigte ernennen, deren Befugnisse und Vergütungen festlegen und sie abberufen.

Das Mandat des Geschäftsführers ist für unbestimmte Dauer gültig. Er kann wiedergewählt werden.

2. Die Anschrift der Gesellschaft lautet: L-1650 Luxemburg, 6, avenue Guillaume.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparent, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. JEURISSEN und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} décembre 2010. Relation: LAC/2010/53326. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG – Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 7. Dezember 2010.

Référence de publication: 2010164741/100.

(100190666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

MS International Co Ltd, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 8, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 152.226.

Il résulte d'un contrat de cessions de parts sociales du 30 novembre 2010, que Madame Ling Juan SHAO, demeurant à F-54700 Pont-à-Mousson, 38, Le Pré Hayer a cédé la totalité de ses parts sociales, soit 25 (vingt-cinq) parts sociales, qu'elle détient dans la société MS International Co Ltd. à Monsieur Philippe TRABER, demeurant à F-54700 Pont-à-Mousson, 38, Le Pré Hayer et qui accepte.

Luxemburg, le 13 décembre 2010.

Pour MS International Co Ltd

Référence de publication: 2010164825/13.

(100190473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Russia Contact Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 109.190.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 15 septembre 2010

Cinquième résolution:

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Jérôme Roquette de ses fonctions de gérant de la société en date du 5 juillet 2010 et décide de nommer Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23.09.1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet immédiat en tant que nouveau gérant de la société pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RUSSIA CONTACT CENTER Sàrl

Société à Responsabilité Limitée

Référence de publication: 2010164883/17.

(100190507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Quanstrom Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 134.899.

—
EXTRAIT

En date du 2 décembre 2010, l'associé unique a approuvé la résolution suivante:

- M. Ferdinand Groos a démissionné de son poste de gérant avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010164860/13.

(100190467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

St. Jude Medical Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 29.735.200,00.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 143.811.

—
Avec effet au 1^{er} décembre 2010, la Société est domiciliée au 4, rue Dicks à L-1417 Luxembourg.

Ppur extrait sincère et conforme

St Jude Médical Luxembourg Holding S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010164892/13.

(100190528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Vision IT Group PSF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 82.344.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011000164/13.

(100202075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Welfra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 3, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 132.517.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011000167/13.

(100202063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Seema S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 233.300.080,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 133.664.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires, tenue en date du 8 décembre 2010, a décidé d'accepter:

- La démission de Christophe Cahuzac comme gérant A de la Société avec effet rétroactif au 2 août 2010.
- La nomination avec effet rétroactif au 2 août 2010 de Nicole Götz, née à Brackenheim (Germany) le 4 juin 1967, et résidant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 2 août 2010, composé comme suit:

- Nicole GÖTZ, gérant A
- Alain STEICHEN, gérant A
- Andrew FREY, gérant B
- Peter EZERSKY, gérant B

Pour la Société
Nicole GÖTZ
Gérant

Référence de publication: 2010165321/20.

(100190338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Sparlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 121, rue de Muhlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 139.039.

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 01.03.2010

L'assemblée générale constate le transfert du siège social de la société susmentionnée. En effet, le siège social de la société est situé 121, rue de Muhlenbach, à L-2168 Luxembourg à partir de ce 1^{er} mars 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 heures, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Les Membres du Bureau
Eric Laffineuse
Gérant

Référence de publication: 2010165324/14.

(100190481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Terra Lea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1218 Luxembourg, 8, rue Baudouin.

R.C.S. Luxembourg B 107.103.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue au 8, rue Baudouin à Luxembourg, le 10 décembre 2010*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue sous seing privé au 8, rue Baudouin le 10 décembre 2010, que:

1. L'assemblée accepte le renouvellement du mandat de Madame Irène THANOS, demeurant au 8, rue Baudouin à L-1218 Luxembourg en tant qu'Administrateur et Administrateur-délégué de la société TERRA LEA SA, et ce avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale de la société qui se tiendra en 2015.

Le pouvoir de signature de Madame Irène THANOS reste le même, la société est engagée en toute circonstance par la signature individuelle de l'administrateur-délégué. La société est uniquement représentée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué pour toute transaction immobilière.

2. L'assemblée accepte le renouvellement du mandat de Monsieur Michel THANOS, demeurant 64, rue de Longchamps à 92200 Neuilly sur Seine (France) en tant qu'Administrateur de la société TERRA LEA SA, et ce avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale de la société qui se tiendra en 2015.

3. L'assemblée accepte la démission de Monsieur Claude-Henri CHAVANON, demeurant Parc Martin Pêcheur, 11, CH-1226 Thôres, Genève (Suisse), en tant qu'administrateur de la société TERRA LEA SA.

L'assemblée accepte la nomination de Monsieur Joël BESTEL, demeurant à 3, boulevard Saint-Marceaux à 51100 Reims (France) en tant qu'administrateur de la société TERRA LEA SA en remplacement de Monsieur Chavanon, et ce avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale de la société qui se tiendra en 2015.

Cette résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital social étant représentée.

Luxembourg, le lundi 10 décembre 2010.

Signatures

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2010165336/29.

(100190464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Spareshell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 38.651.

Par décision du Conseil d'administration du 8 novembre 2010, le siège social de Spareshell S.A. a été transféré du L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines au L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée avec effet au 6 décembre 2010. De plus, veuillez noter que, dorénavant, l'adresse professionnelle des administrateurs et du commissaire aux comptes suivants:

- Monsieur Guy Baumann, Administrateur de la Société,
- Monsieur Guy Kettmann, Administrateur de la Société,
- AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la Société, est située à 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

L'adresse professionnelle de Monsieur Jean Bodoni est transférée du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Pour Spareshell S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Fanny Marx / Antonio Intini

Référence de publication: 2010165900/23.

(100190506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Mars Propco 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.295.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 29 novembre 2010 que:

- Monsieur Jean-Paul FRISCH a démissionné de son mandat de gérant;
- Madame Marie-Thérèse DISCRET ayant pour adresse professionnelle 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg est nommée gérante pour une durée indéterminée.

Luxembourg le 29 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010165267/16.

(100190322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.
